

Prestations		Indemnité	
séance individuelle de kinésithérapie		Pseudocode	Montant
Au cabinet du kinésithérapeute, au domicile du patient, ou en hospitalisation	560011, 560114, 560210, 560313 et 560501	639855 (ambulant) – 639866 (hospitalisé)	5,67 euros
Dans un centre de rééducation fonctionnelle conventionné	560534-560545	639870 (ambulant) – 639881 (hospitalisé)	4,41 euros
Résidence communautaire pour personnes handicapées, maison de soins psychiatriques, résidence communautaire pour personnes âgées	560416, 564395, 560571	639892	3,37 euros

Dans tous les cas, indiquez toujours le pseudocode de l'indemnité attestée sur l'attestation de soins donnés, juste en dessous ou à côté de la prestation à laquelle vous liez l'indemnité.